Saintry SUR SEINE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune de Saintry-sur-Seine – Département de l'Essonne
Arrondissement d'Evry – Canton d'Epinay-sous-Sénart

N° DEC-2022/51
1. Commande Publique
1.4 Autres types de contrats

DECISION DU MAIRE DE SIGNER AVEC LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRAND PARIS SUD SEINE-ESSONNE SENART LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX

Le Maire de la Commune de SAINTRY-SUR-SEINE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2122-22-1 ;

VU la délibération du Conseil municipal du 30 septembre 2020 relative aux délégations du Conseil municipal au Maire **;**

VU la convention de mise à disposition de locaux proposée par la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart ;

DÉCIDE

ARTICLE 1 : De signer la convention de mise à disposition de locaux proposée par la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart *(sise 500 place des Champs-Elysées - BP 62 - Courcouronnes - 91054 EVRY-COURCOURONNES)* ;

ARTICLE 2 : Dit que la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart met à disposition de l'Ecole Muncipale des Sports et des groupes scolaires de la commune les équipements suivants :

- ECOLE MUNICIPALE DES SPORTS
  Gymnase Intercommunal des Montelièvres, salle omnisports et dojo
  Mercredi de 9h00 à 12h30

- GROUPES SCOLAIRES
  Gymnase Intercommunal des Montelièvres, salle omnisports et dojo
  Lundi, mardi et jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30
  Vendredi de 8h30 à 12h00

ARTICLE 3 : Dit que cette mise à disposition est établie à titre gracieux et est consentie du 5 septembre 2022 au 8 juillet 2023 ;

ARTICLE 4 : De communiquer la présente décision au Conseil municipal lors de sa prochaine session sous forme d'un donner acte. Un extrait est affiché à la Mairie.

ARTICLE 5 : La présente décision sera inscrite au Recueil des Actes Administratifs.
Expédition en est adressée à Monsieur le Préfet.

Fait à Saintry-sur-Seine, le 23 septembre 2022

Décision affichée le :

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture, de la publication et de l'affichage

04 OCT. 2022

Le Maire,

Patrick RAUSCHER

Mairie – 57 Grande rue Charles de Gaulle 91250 SAINTRY-SUR-SEINE ~ Tél 01 69 89 52 52 ~ Fax 01 69 89 52 53
site : www.saintry-sur-seine.fr ~ e-mail : direction.generale@saintry.fr

Ouvert le lundi de 13h30 à 17h30, du mardi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30, le samedi de 9h à 12h ~Toute correspondance doit être adressée à Monsieur le Maire